



RAPPORT MORAL 2011 DE LA PFCE

Assemblée Générale du 28 juin 2012

Du : Président

Diffusion à : Assemblée Générale de la PFCE

I. LE CONTEXTE DU COMMERCE EQUITABLE

1. Une reconnaissance publique des labels commerce équitable qui peine à se mettre en place
2. Rester le meilleur, ou rester le premier : quand la concurrence des labels de commerce éthique divise le mouvement du commerce équitable
3. Un contexte économique de plus en plus tendu
4. Une amélioration de la reconnaissance du commerce équitable par les institutions de l'Aide Publique au Développement

II. LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA PFCE

1. Une évaluation externe du collectif qui vient confirmer les orientations proposées par les membres
2. Ré-ouverture du débat sur l'universalité du commerce équitable
3. Gouvernance et vie associative

I. LE CONTEXTE DU COMMERCE EQUITABLE

1.1 Une reconnaissance publique des labels de commerce équitable qui peine à se mettre en place

Après une année 2010 marquée par l'installation officielle de la Commission Nationale du Commerce Equitable (CNCE), les travaux de reconnaissance n'ont pas aboutis en 2011. La CNCE s'est réuni 3 fois en plénière et ses travaux se sont concentrés sur l'adoption des textes de fonctionnement de la commission : règlement intérieur et arrêté de composition du dossier de demande de reconnaissance.

En revanche les travaux de finalisation du référentiel de certification, censés être une étape préalable à la reconnaissance de la CNCE n'a pas pu être finalisé, faute de moyens dédiés à l'animation de la concertation et la difficulté d'aboutir à un consensus acceptable avec les représentants de la grande distribution.

1.2 Rester le meilleur, ou rester le premier : quand la concurrence des labels de commerce éthique divise le mouvement du commerce équitable

La montée en puissance des labels de commerce éthique tels que Rainforest Alliance, Utz ou d'autres pose des défis au mouvement du commerce équitable et le questionne profondément sur sa stratégie de développement.

Alors que le commerce équitable demeure la démarche de certification la plus exigeante concernant les critères sociaux et économiques, la montée en puissance d'autres labels moins exigeants vient brouiller les pistes auprès des consommateurs qui perçoivent mal les différences profondes entre les démarches.



Les différentes composantes du mouvement du commerce équitable n'ont pas toutes apporté les mêmes réponses face à cette problématique. La discussion s'est portée au niveau de Fairtrade international (FLO) sur l'évolution de leur gouvernance et le rôle des représentations continentales des producteurs, le départ de Fairtrade USA, et les discussions sur la place de l'agriculture sous contrat.

La PFCE et ses membres se sont également positionnés sur cette question suite aux journées au vert 2011, avec la rédaction d'un courrier par le conseil d'administration aux différents systèmes de garanties afin de réaffirmer notre vision d'un commerce équitable au service des organisations de petits producteurs.

Le type de producteurs et d'organisations éligibles aux garanties de commerce équitable conditionnent la capacité des différents labels à proposer leurs certifications aux grandes entreprises. Cela pose donc la question profonde de la stratégie de changement d'échelle que devrait mettre en place le mouvement du commerce équitable. Cela pose également la question de la valeur qu'accordent les acteurs aux différentes facettes du commerce équitable et de leur contribution aux évolutions importantes dans la régulation : rôle d'exemplarité, diffusion de bonnes pratiques, activité de plaidoyer et d'éducation, etc.

Ainsi, le commerce équitable doit-il toucher un maximum de producteurs et de consommateurs pour rester le leader des démarches de commerce éthique ? Avec les risques inhérents à cette stratégie, de banalisation, de perte des spécificités de la démarche et de réduction de la capacité du commerce équitable à produire de l'impact ? Ou le commerce équitable, doit-il assumer la rigueur de ses critères ? Rester le meilleur plutôt que de rester le premier ? Doit-il chercher à centrer son développement sur les filières et les organisations les plus à même de produire de l'impact ? Avec les risques importants de perte de visibilité auprès des consommateurs, de difficulté à être attractif pour certains acteurs économiques et de réduction drastique des perspectives de croissance du poids économique du secteur ?

Ce débat, pourrait durer encore plusieurs années, avec des risques d'éclatements – comme en témoigne la situation aux Etats-Unis. Les différentes composantes du mouvement Fairtrade (Initiatives nationales, entreprises spécialisées, organisations de producteurs, etc.) ne partagent pas toutes les mêmes analyses. De son côté, WFTO s'est clairement positionné en faveur d'un commerce équitable exigeant et centré sur les acteurs engagés. Mais sa situation institutionnelle, comme la situation économique de ses membres, demeure fragile et limite l'influence politique qu'elle peut avoir sur l'ensemble du mouvement.

La PFCE participe activement à ce débat avec notamment le lancement fin 2011 d'une étude sur l'agriculture sous contrat dans le commerce équitable. Cette étude de terrain doit permettre d'identifier les freins et les leviers qui permettraient d'accompagner la structuration d'organisations de producteurs, dans des situations où la certification équitable concernerait au départ des situations d'agriculture sous contrat. Cette étude a vocation à alimenter le débat et à nourrir l'analyse des membres du collectif et sa position institutionnelle. Elle devrait permettre également de faire des propositions constructives aux différents systèmes de garantie pour une évolution de leurs critères.

1.3 Un contexte économique de plus en plus tendu

La croissance du secteur équitable en 2011 s'est complètement tassée. Concernant les produits labellisés Max Havelaar, elle est estimée à environ 5%, avec pour la première fois une légère baisse des produits vendus dans la grande distribution compensée par une croissance relativement importante pour les marchés de Consommation Hors Domicile (achats publics, restauration, etc.).



Les marchés de l'artisanat équitable et de la mode sont également de plus en plus tendus. Ces deux secteurs sont très dépendants des circuits de distribution spécialisée et de petits commerces de proximité qui eux même souffrent, à la fois de la crise économique et d'une faible professionnalisation des gérants de boutiques.

Comme en 2010, quelques produits voient leur chiffre de vente augmenter, notamment dans les cosmétiques, avec une croissance du nombre de références disponibles sur le marché.

1.4 Une amélioration de la reconnaissance du commerce équitable par les institutions de l'Aide Publique au Développement

En 2011, les relations de la PFCE avec l'Agence Française de Développement (AFD) et avec le Ministère de la Coopération et du Développement se sont intensifiées. Elles ont permis des prises de paroles publiques des représentants de ces institutions largement favorables au commerce équitable. La capitalisation sur les différents travaux du collectif (notamment les études d'impact, mais aussi l'étude sur les relations entre Entreprises de Commerce Equitable et ONG) ont alimenté la réflexion de ces acteurs. Le ministre de la Coopération et du développement a même fait part de son soutien au secteur et à la PFCE auprès de la direction générale de l'AFD via un courrier officiel envoyé suite à une journée d'échange organisée conjointement par la PFCE et l'AFD en juin 2011.

Ce changement d'attitude a permis le lancement d'une étude de faisabilité pour un Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) des acteurs de commerce équitable en Afrique de l'Ouest.

L'AFD a décidé d'accorder de nouveaux financements à la PFCE lui permettant de faire réaliser des études stratégiques pour la réflexion collective du secteur (étude sur l'agriculture sous contrat).

Cependant, les négociations n'ont pas abouti concernant l'accès de la PFCE à des financements pérennes via le Département des Partenariats avec les ONGs (DPO). Elles n'ont pas non plus permis d'accélérer les négociations entre la DPO et certains membres de la PFCE (Artisans du Monde et Equisol).

II. LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA PFCE

2.1. Une évaluation externe du collectif qui vient confirmer les orientations proposées par les membres

La PFCE a fait effectuer une évaluation externe de ses activités entre 2006 et 2010. Cet exercice a été mené par deux consultants de qualité, Jean-Martial Bonice Charancle et Danièle Sexton entre octobre et décembre 2010.

Après une séance de restitution ouverte aux membres de la PFCE, la diffusion des résultats de cette évaluation à tous les membres et un questionnaire pour recueillir l'avis des membres concernant les principales recommandations des consultants, plusieurs orientations ont été validées au premier CA de l'année 2011.

► Les principaux constats de l'évaluation de la PFCE :

Les activités de la PFCE s'articulent autour d'une mission d'intérêt général (représentation institutionnelle, activités de plaidoyer, développement d'expertise, etc.) et d'activités d'appui à ses membres (accompagnement et mutualisation des pratiques, appui au développement



de nouveaux marchés, etc.). Les évaluateurs font les principaux constats et remarques suivantes :

« [...] La période à venir s'annonce riche en débats autour des questions de politiques publiques pour le développement durable (DD), l'ESS, les labels, mais aussi le rapprochement plus prononcé ou non de la consommation responsable et de développement du commerce Nord Nord. Il nous semble important que la PFCE se positionne comme un acteur central de ces débats, en interne mais aussi en externe. La PFCE devrait chercher à occuper un rôle moteur dans l'organisation et l'animation de ces débats.

[...]

La PFCE devra clarifier sa mission d'appui aux membres. La PFCE doit écouter les demandes d'appui de ses membres mais une évolution trop marquée vers un syndicat professionnel ne nous semble pas stratégique dans une période qui s'annonce riche en débats. Il nous semble pertinent que la PFCE mobilise plus activement des partenaires techniques et financiers pour cet accompagnement et qu'elle cherche à impliquer de nouveaux partenaires territoriaux. La PFCE devra aussi s'assurer que les actions menées dans le cadre de sa mission d'intérêt général apportent des bénéfices collectifs et des retombées concrètes à ses membres (en termes d'image, de cadre favorable, de politiques publiques), et devra en faire la démonstration plus efficacement.»

Les membres de la PFCE se sont prononcés globalement en accord avec ces constats et ces recommandations au cours d'une réunion de restitution spécifique, qui a eu lieu début 2011.

2.2 Ré-ouverture du débat sur l'universalité du commerce équitable

En 2011, plusieurs membres de la PFCE ont souhaité ré-ouvrir le débat sur le commerce équitable Nord/Nord. En effet, plusieurs adhérents de la PFCE (Biocoop et Bio Partenaire) portent depuis de nombreuses années des démarches qui s'apparentent à du commerce équitable français. D'autres se sont lancés début 2011 sur la thématique (Alter Eco et Ethiquable). D'autres encore sont en veille stratégique sur le sujet. Tous sont concernés, par une éventuelle extension (officielle) du terme « commerce équitable » à la caractérisation de relations économiques Nord/Nord – et par les débats concernant le périmètre exact d'une telle démarche.

La PFCE a donc lancé une concertation interne, puis externe, pour définir collectivement ce que pourrait recouvrir une application pertinente des critères de commerce équitable au Nord. Cette concertation pourrait permettre, dans le futur, de créer une charte unique du « commerce équitable au Nord » à laquelle pourraient se référer les différentes démarches qui en remplissent les critères. Il s'agit également pour le collectif d'éviter une utilisation abusive du terme commerce équitable et de limiter les confusions qui pourraient se créer dans la tête des consommateurs.

Au-delà des questions de terminologie, ce dossier sera particulièrement important dans les années à venir, pour participer pleinement aux débats concernant la relocalisation des sphères de production et de consommation. Il accompagne aussi un mouvement similaire au Sud, où les organisations de producteurs des différentes familles (Fairtrade, WFTO...) mettent également en place des formes de commerce équitable Sud/Sud.

2.3 Gouvernance et vie associative

En 2011, la participation des membres de la PFCE à la vie du collectif à travers les réunions statutaires et les groupes de travail a continué à être dynamique.



► **Le bureau :**

Le bureau a été renforcé en 2011 par l'intégration de Biocoop avec la participation de Leonard Pascal à partir de septembre 2011.

► **Equipe salariée :**

En 2011, l'équipe salariée s'est réduite avec le non remplacement d'Emilie Sarrazin après son départ (décembre 2010). Sonia Chenouffi a été remplacée par Emilie Durochat dont le contrat a été transformé en CDI. Les tâches du secrétariat exécutif se sont réorganisées et priorisées afin de pouvoir fonctionner avec une équipe de 4 salariées au lieu de 5.

► **La place des collectifs d'acteurs :**

Comme annoncé en 2010, le collectif a débattu pour redéfinir la place des collectifs sectoriels ou territoriaux dans la PFCE, analyser les risques et les opportunités et trouver des modalités de cotisations appropriées.

Ce débat a permis l'adoption d'une nouvelle charte des cotisations permettant à la fois d'acter la place spécifique des collectifs d'acteurs (qui paient une double cotisation) tout en restant attractif pour des entreprises ou associations membres de 2 collectifs (PFCE + collectif sectoriel) souhaitant le rester (ou le devenir) via l'instauration d'une cotisation réduite de 50%. Un point d'étape sera fait fin 2012 pour analyser la pertinence de ce nouveau dispositif.

La Fédération des Acteurs de la Mode Ethique et Fai[e] un monde équitable ont tous deux fait acte de candidature en 2011 à la PFCE (et ont été intégrés au collectif début 2012).